

MONAT ITALIA EXPERIENCE 2026

FAQ POUR LES PARTENAIRES DE MARCHÉ EN
FRANCE ET EN BELGIQUE

La FAQ est susceptible d'être modifiée

25 mars 2026

Q : QUELLES SONT LES DATES DE MONAT ITALIA EXPERIENCE 2026 ?

R : MONAT Italia Experience 2026 aura lieu au lac de Côme le 12 juin 2026, entre 11h00 et 18h30 CEST.

Q : QUI EST ÉLIGIBLE À MONAT ITALIA EXPERIENCE 2026 ?

R : Tous les Partenaires de Marché au Royaume-Uni, en Irlande, en Pologne, en Espagne, en Lituanie, en France, en Belgique, en Allemagne et en Autriche sont éligibles à **MONAT Italia Experience 2026**.

Q : QUELLE EST LA PÉRIODE DE QUALIFICATION ?

R : La période de qualification s'étend du 1er février 2026 à 00h01 GMT (01h01 CET) au 30 avril 2026 à 23h59 BST (1er mai 00h59 CET).

Q : COMMENT ME QUALIFIER POUR MONAT ITALIA EXPERIENCE 2026 ?

R : Vous devez remplir les critères de parrainage indiqués ci-dessous.

EXIGENCES	DÉTAILS
Parrainage personnel	2 Partenaires de Marché + 8 VIP atteints sur 2 mois sur 3 :
Partenaires de Marché inscrits en mars 2026	Respecter les règles de qualification (2 PM + 8 VIP) en mars et avril 2026
Partenaires de Marché inscrits en avril 2026	Respecter les règles de qualification (2 PM + 8 VIP) en avril 2026
Rang payé en avril 2026	Si vous êtes au rang carrière PM à MB au 1er février 2026, vous devez atteindre le rang "payé en tant que" MMP en avril Si vous êtes au rang carrière MMB ou supérieur au 1er février 2026, vous devez atteindre le rang "payé en tant que" MMB ou supérieur en avril

Q : QUE SE PASSE-T-IL SI J'AI LE RANG CARRIÈRE MANAGING MARKET PARTNER AU 1ER FÉVRIER 2026 ET QUE J'ATTEINS LE RANG MANAGING MARKET BUILDER EN MARS ?

R : Votre qualification étant basée sur votre rang au 1^{er} février 2026, rien ne change. Vous devez atteindre le VP requis correspondant au rang avec lequel vous avez débuté la qualification, dans ce cas MMP.

Q : SI J'INSCRIS DES PARTENAIRES DE MARCHÉ OU DES CLIENTS VIP DANS UN AUTRE MARCHÉ QUE MON PAYS D'ORIGINE, SERONT-ILS PRIS EN COMPTE ?

R : Oui. Vous pouvez être basé dans un marché et inscrire des Partenaires de Marché et des clients VIP dans un autre marché ; ces inscriptions seront prises en compte pour votre qualification à cet incentive.

Q : SI J'INSCRIS UN CLIENT VIP QUI PASSE ENSUITE PARTENAIRE DE MARCHÉ, COMPTERA-T-IL DANS MA QUALIFICATION ?

R : Oui, mais la manière dont il est comptabilisé — en tant que VIP ou Partenaire de Marché — dépend du moment où le changement de statut intervient.

Exemples :

- Si un VIP s'inscrit en février 2026 puis passe Partenaire de Marché en février 2026, il comptera comme Partenaire de Marché dans votre qualification et vous devrez inscrire un VIP supplémentaire pour compléter vos exigences.

- Si un VIP s'est inscrit **AVANT** février 2026 et passe Partenaire de Marché en février 2026, il comptera comme Partenaire de Marché dans votre qualification.
- Si un VIP s'inscrit en février 2026 puis passe Partenaire de Marché après le 15 mars 2026, il comptera à la fois comme VIP **ET** comme Partenaire de Marché.

Q : SI JE M'INSCRIS ENTRE FÉVRIER 2026 ET AVRIL 2026, SUIS-JE ÉLIGIBLE À LA QUALIFICATION POUR MONAT ITALIA EXPERIENCE 2026?

R : Oui. Vous êtes éligible à la qualification pour **MONAT Italia Experience 2026** si vous remplissez les critères indiqués dans les tableaux ci-dessus.

Q: SI J'INSCRIS UN NOUVEAU PARTENAIRE DE MARCHÉ AU CANADA SANS AUCUN PARRAINAGE, COMPTERA-T-IL DANS MON EXIGENCE PARTENAIRE DE MARCHÉ POUR MONAT ITALIA EXPERIENCE 2026?

R : Oui. Ce nouveau Partenaire de Marché comptera dans votre qualification pour **MONAT Italia Experience 2026**.

Q : QU'EST-CE QUI EST INCLUS DANS MONAT ITALIA EXPERIENCE 2026 ?

R : Le MONAT Italia Experience 2026 est une expérience de luxe soigneusement organisée au lac de Côme, conçue pour célébrer et récompenser les leaders les plus performants à travers l'Europe. Les participants profiteront d'une excursion privée exclusive en bateau, offrant une perspective unique et spectaculaire sur les paysages emblématiques du lac de Côme, dans un cadre alliant confort et élégance. L'expérience comprend également un événement gastronomique haut de gamme dans l'un des plus beaux restaurants cinq étoiles du lac, où les invités célébreront leur réussite aux côtés de Ray Urdaneta.

Q : SI JE GAGNE L'EXPÉRIENCE MAIS QUE JE NE PEUX PAS Y PARTICIPER, PUIS-JE RECEVOIR UNE RÉCOMPENSE DE REMPLACEMENT OU LAISSER MA PLACE À QUELQU'UN D'AUTRE ?

R : Non. Seule la personne ayant gagné l'expérience peut participer à l'activité. Aucun remplacement ni équivalent en espèces ne sera accordé. MONAT se réserve le droit de modifier les dates de l'événement à tout moment.

Q : SUIS-JE RESPONSABLE DES IMPÔTS LIÉS À CETTE EXPÉRIENCE?

R : Les qualifiés participant à **MONAT Italia Experience 2026** sont seuls responsables des impôts liés aux avantages en nature résultant de la prise en charge par MONAT des voyages incentive et autres récompenses non monétaires. Dans certains cas, la valeur de cette incentive expérience peut être déclarée aux autorités fiscales compétentes, conformément à la législation fiscale applicable dans votre pays. Le cas échéant, tout hôtel ou vol payé par MONAT sera déclaré aux autorités fiscales concernées. Les Partenaires de Marché qualifiés qui s'inscrivent à un événement mais ne peuvent pas ou ne participent pas resteront responsables de la valeur taxable de tout coût non remboursable engagé par MONAT. À titre d'exemple, cela inclut au minimum une nuit d'hôtel, les taxes hôtelières et les frais de séjour. Les vols non remboursables payés par MONAT seront inclus dans la déclaration de revenus imposables, le cas échéant, conformément aux règles fiscales en vigueur dans votre pays au moment de cette expérience.

Veillez noter que toutes les qualifications aux incentives sont soumises à un contrôle Conformité, notamment en cas d'achats destinés à obtenir des bonus ou de manipulation de l'avancement de rang. Les « achats de bonus » incluent notamment :

- (a) l'inscription de personnes ou entités sans leur connaissance ou sans la signature d'un contrat de Partenaire de Marché indépendant ;*
- (b) l'inscription frauduleuse d'une personne ou entité en tant que Partenaire de Marché ;*
- (c) le « stacking », c'est-à-dire le placement intentionnel d'un client VIP ou d'un Partenaire de Marché sous une personne autre que celle qui l'a introduit auprès de MONAT, dans le but de se qualifier soi-même ou d'autres personnes pour des avancements de rang, incentives, récompenses, commissions ou bonus ;*
- (d) l'inscription ou la tentative d'inscription de personnes ou entités inexistantes en tant que Partenaires de Marché;*

(e) l'achat de produits MONAT pour le compte d'un autre Partenaire de Marché ou sous l'identifiant d'un autre Partenaire de Marché afin de se qualifier pour des commissions ou bonus ;

(f) l'achat de quantités excessives de produits MONAT ne pouvant raisonnablement être utilisées ou revendues sur un mois ;

(g) tout autre mécanisme visant à se qualifier pour des avancements de rang, incentives, récompenses, commissions ou bonus qui ne résultent pas d'achats réels de produits par des consommateurs finaux.

Tout achat ou toute inscription non conforme aux Politiques et Procédures MONAT sera jugé inéligible et aucun bonus ne sera versé. Toute violation des Politiques et Procédures MONAT peut également rendre un Partenaire de Marché inéligible au programme et entraîner des mesures de conformité supplémentaires sur son compte, pouvant aller jusqu'à la suspension ou la résiliation du compte.